

Non au Service national universel (SNU) Non à la militarisation de l'éducation

Avec le développement du Service national universel et des classes de défense, le gouvernement veut assujettir les élèves et les enseignants à la politique de militarisation de la société.

Lorsque le 28 mai 1996, le président Chirac décide la suspension du service national obligatoire, il s'agissait pour l'État de concentrer ses forces et ses ressources sur le renforcement de l'armée de métier et de ses équipements. Ces choix ont révélé différents problèmes du point de vue des gouvernements :

- l'insuffisance du recrutement professionnel de « qualité » (et des non-renouvellements de contrats ou des démissions jugées trop nombreuses) ;
- le désintérêt voire le rejet de la jeunesse vis-à-vis de l'État coercitif, de l'armée et de la préparation de la guerre, et dont les révoltes demeurent une menace pour l'ordre bourgeois ; d'autant plus que l'utilisation de l'armée est parfois envisagée pour réprimer les mouvements sociaux et quadriller les quartiers populaires ;
- la nécessité qu'une armée de métier puisse s'appuyer non seulement sur le consentement de la société en cas de conflit, mais aussi sur le contrôle de la population civile et de l'économie.

La multiplication des « classes de défense » vise notamment à répondre aux besoins de l'armée de métier ; le développement du SNU, à l'intérieur même de l'Éducation nationale vise à renforcer le contrôle du pouvoir sur la jeunesse, renforcer sa militarisation.

SNU, Loi de programmation militaire (LPM) et militarisation

Divers pays ont décidé non seulement d'augmenter leur budget militaire, mais aussi de modifier le système éducatif (par exemple en Russie) pour développer l'« acceptabilité sociale » des guerres. Présenté parfois comme une sorte de colonie de vacances, le SNU est en fait dès le départ un élément de la politique militaire de la France dans le programme de Macron (discours du 18 mars 2017)¹.

Si le SNU ne donne lieu à aucune disposition législative normative dans la LPM de 2024-2030, il est évoqué dans le rapport annexé à ce projet de loi, qui présente les priorités du gouvernement en matière de Défense : « *Au-delà, les armées contribueront davantage à la cohésion et à la résilience de la Nation en s'appuyant sur un lien Nation-armée rénové et plus visible (service national universel, modification de la doctrine d'emploi de réserve et augmentation de ces dernières, organisation du tissu industriel, liens avec les collectivités territoriales, participation accrue aux cérémonies patriotiques, etc.). Une attention particulière sera portée au renforcement du lien entre jeunesse et armées, qui constitue un enjeu essentiel pour la cohésion nationale. Les armées participeront pleinement à l'enseignement de la défense (...)*². » À noter : la LPM 2024-2030 adoptée au Parlement le 12/07/2023 prévoit un budget de 413 milliards d'euros sur 7 ans, qui fait de la Défense le premier budget de l'État (par ailleurs, les moyens pour le soutien militaire à l'Ukraine seront financés par des lois de finances). Le SNU dispose de moyens spécifiques : 140 millions d'euros en 2023 (inclus dans le budget de l'Éducation nationale).

Qu'est-ce que le SNU ?

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes français, garçons et filles **entre 15 et 17 ans**. Il comporte trois phases :

- un « **séjour de cohésion** » de 12 jours dans un département autre que le leur ;
- une « **mission d'intérêt général** » de 84 heures réparties au cours de l'année. Des stages sont proposés durant les vacances scolaires ;
- une « **période d'engagement** » sur la base du volontariat (donc facultative), entre 16 et 25 ans.

« Quoi qu'il en coûte »

S'il était généralisé, le SNU coûterait entre 2,4 et 3,1 milliards d'euros par an, selon la commission des finances du Sénat.

<https://www.senat.fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/presse/cp20230309b.html>

Le SNU et l'école

Le SNU pose de nombreux problèmes pour l'école publique :

- le SNU c'est l'embrigadement de la jeunesse alors que l'école doit être le lieu de l'enseignement de savoirs émancipateurs et d'esprit critique ;
- les crédits prévus peuvent donner l'illusion d'une conception humaniste de l'éducation dans le cadre des séjours de cohésion. En réalité, ils sont pris sur le budget de l'Éducation nationale : si le SNU est généralisé, cela voudra dire des dizaines de milliers de suppressions de postes, des fermetures de classes, des classes surchargées...
- le SNU ne se fonde sur aucun texte réglementaire : la question de la responsabilité juridique des encadrants est posée (dans plusieurs départements on signale des cas de maltraitance des jeunes, de sexisme ou de racisme...) ; sa conformité à la Convention internationale des droits de l'enfant pose question.

¹ <https://en-marche.fr/articles/discours/emmanuel-macron-discours-sur-la-defense-programme-hotel-arts-et-metiers>

² <https://lcp.fr/actualites/loi-de-programmation-militaire-le-snu-s-invite-dans-les-debats-a-l-assemblee-190440>

Rentrée 2023 avec les « classes engagement » : une accélération de la mise en place du SNU

À partir de la rentrée de septembre 2023, deux dispositifs du SNU vont coexister :

- a/ les jeunes, entre 15 et 17 ans, pourront demander individuellement à faire un séjour de cohésion sur le temps de vacances, il peut avoir lieu dans les lycées ;
- b/ les jeunes pourront aussi réaliser ce séjour de cohésion « sur le temps scolaire dans le cadre d'un projet pédagogique de classe », au sein d'une classe d'engagement.

Les enseignant.es en charge d'une classe de seconde (ou de 1^{ère} bac pro) pourront ainsi créer une « classe d'engagement » intégrant, sur le temps scolaire, l'organisation du séjour de cohésion de 12 jours dans le cadre d'un projet pédagogique annuel.

Comme pour les séjours de cohésion réalisés sur le temps des vacances, les séjours réalisés sur le temps scolaire seront effectués en uniforme, encadrés en partie par des militaires. Les jeunes adolescents participent à la levée du drapeau français, chantent *La Marseillaise* chaque matin, apprennent à marcher au pas et à se tenir en rang...

« L'enseignant volontaire répondra à un appel à projet qui sera transmis à tous les lycées. Si son projet entre dans le cadre de notre appel, la totalité du séjour sera financée¹. » Les enseignant.es volontaires seront rémunérés grâce au « Pacte enseignant ». Ils « ne seront pas obligés d'assister au séjour » (dans ce cas il n'y aurait donc même pas le contrôle d'un enseignant pendant le séjour, l'enseignant serait réduit à un rôle d'agent recruteur). Le gouvernement annonce aussi la nomination d'un référent SNU dans chaque établissement, rémunéré par le « Pacte enseignant » (au titre de projet « innovant »).

Jusqu'à alors, le SNU ne fait pas recette. L'intégration sur temps scolaire permettra de le rendre « plus populaire et plus accessible ». « Le projet de classe, un séjour organisé par des professeurs », peut « rassurer », « convaincre des enfants et des parents² »... En outre, le ministre Ndiaye a souhaité que cette participation à un séjour de cohésion donne « des points bonus » pour Parcoursup. Il serait aussi question de conditionner l'accès à certaines formations supérieures à l'accomplissement du SNU.

1) <https://www.cafepedagogique.net/2023/06/16/snu-ce-sera-sur-temps-scolaire-pour-les-lycees-volontaires/>

2) <https://www.cafepedagogique.net/2023/06/16/snu-ce-sera-sur-temps-scolaire-pour-les-lycees-volontaires/>

Une succession de protocoles Armée–Éducation

1982 : protocole Hernu-Savary, premier protocole entre l'Armée et l'Éducation nationale, pour favoriser « les relations régulières entre militaires et enseignants » et « développer l'esprit de défense » ; il est renforcé en 1989, puis 1995.

1997 : suite à la suspension du service national, le président Chirac crée la JAPD (Journée d'appel et de préparation à la défense, devenue Journée défense et citoyenneté depuis 2011). La « Défense » entre dans le socle commun des connaissances et compétences.

2005 : création des « classes de défense et de sécurité globale » ; elles sont intégrées au « Plan égalité des chances » de 2007. Un des objectifs affiche clairement qu'il s'agit de développer l'attractivité des carrières militaires.

2008 : création des Cadets de la défense dont les activités sont encadrées par des militaires et des enseignants volontaires.

2016 : Protocole MENESR Défense–Agriculture, notamment pour renforcer l'enseignement de défense et la formation des enseignant.es¹.

2017 : Macron, alors candidat à l'élection présidentielle annonce un SNU obligatoire d'un mois. En 2018 il annonce vouloir porter la durée de 3 à 6 mois.

2019 : expérimentation du SNU (volontaire).

2023 : création des « classes d'engagement » pour accélérer la mise en place du SNU.

1) https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo26/MENE1600477X.htm?cid_bo=104124

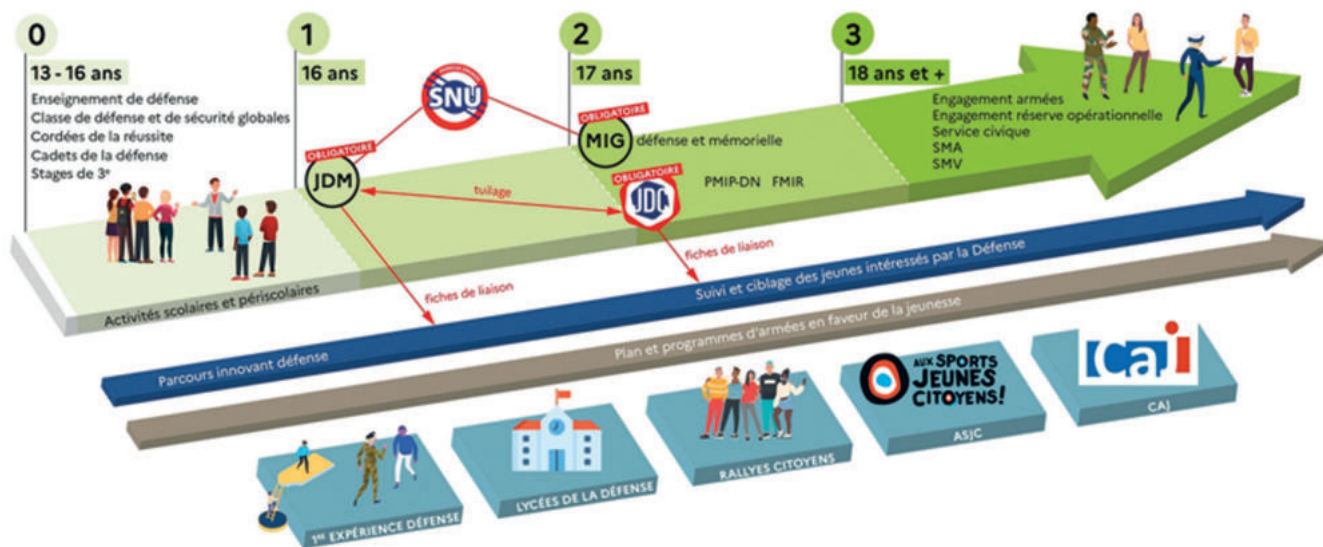


La mise en place de ces « classes d'engagement » implique directement l'Éducation nationale. Il s'agit pour Macron d'assigner aux personnels le rôle de promoteurs de l'armée et de la militarisation de l'enseignement. Cela participe du processus d'entreprise de soumission de la jeunesse, de renforcement de la militarisation de société, de développement du nationalisme. C'est un tournant majeur dans l'objectif de rendre le SNU obligatoire. De plus, le SNU serait un des éléments de la transformation de l'école. En lycée la réforme Blanquer impulsée par Macron, avec la casse du bac national, a provoqué une désorganisation du temps scolaire. Les « classes engagement », prévoyant encore de nouvelles absences sur le temps scolaire, participe de cette désorganisation et de l'accroissement de la difficulté scolaire pour une partie des lycéens.

Un large front (intersyndicale enseignante, syndicats lycéens et FCPE) s'est constitué contre la généralisation du SNU dans les lycées. Les stages de cohésion comme les « classes engagement » ne sont en aucune façon obligatoires (il n'y a pas de texte réglementaire). Les CA des établissements doivent être consultés et peuvent s'y opposer. Les personnels des lycées sont totalement dans leur droit s'ils et elles refusent de collaborer à la mise en place de ces classes dans leur établissement.

Le SNU, une pièce d'un puzzle : le « parcours innovant de défense »

Le schéma ci-dessous montre que le SNU n'est pas conçu comme un élément isolé. Il s'agit d'organiser un lien entre le système éducatif et l'armée non pas de façon ponctuelle, mais tout au long de l'adolescence :



Infographie extraite du Plan « Ambition-jeunesse » (<https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/plan-ambition-armees-jeunesse>)

En ce sens, le SNU s'articule avec d'autres dispositifs, par exemple :

- les « **cadets de la défense** » depuis 2008 : dispositif qui s'adresse aux élèves de collège et aussi de lycée. Il s'agit cette fois d'accueillir dans le cadre d'un partenariat, des élèves de 14 à 16 ans dans une unité militaire située à proximité d'un établissement (hors temps scolaire) ; le dispositif s'étend sur plusieurs jours ;
- les « **classes de défense et de sécurité globale** » créées en 2005 : il s'agit pour l'essentiel de partenariats subventionnés (ou non) entre une classe et une entité de l'armée ou un acteur de sécurité (police, pompiers, sécurité civile, douanes). Elles prévoient « des temps de rencontre et d'échanges avec des militaires menés tout au long de l'année », militaires qui « incarnent l'engagement et les valeurs citoyennes » (sic). Leur objectif est de « transmettre aux jeunes les repères, les savoirs et les valeurs dont ils ont besoin pour construire leur capacité d'engagement et de résilience ». Il s'agit de « resserrer les liens armée-jeunesse ».

Pacte enseignant, militarisation et destruction des garanties statutaires

Le « pacte enseignant » est refusé par une large intersyndicale, et rejeté massivement par les personnels. Et pour cause : loin d'une hausse générale des salaires... il entend mettre en place des hiérarchies intermédiaires, annualiser le temps de service, porter atteinte à la liberté pédagogique, alourdir le temps de travail. Bref, attaquer les statuts des personnels.

Il s'articule aussi avec le SNU : les personnels qui encadreront une « classe engagement » (SNU) ou une « classe défense », ou qui auront été nommé.es comme « référent-es SNU » seront rémunérés pour ces tâches par le « pacte ». Autrement dit : signer le « pacte » ce n'est pas participer à un projet pédagogique, c'est d'abord se retrouver en position d'exécutant-e des orientations politiques du gouvernement.

Avec le « pacte enseignant », il s'agit pour le gouvernement de faire en sorte que les personnels contribuent à mettre en cause eux/elles-mêmes leurs conditions de travail et leurs garanties statutaires, voire se transforment en agents de la militarisation de l'école et de la société. Il n'est pas étonnant que les personnels le refusent !

NB : La circulaire de rentrée 2023, fixe entre autres l'objectif de « promouvoir la culture de l'engagement des élèves ». « En complément des enseignements, la nouvelle démarche de labellisation des « classes et lycées engagés » viendra valoriser et accélérer la dynamique en faveur de l'engagement, notamment dans le cadre des séjours de cohésion du Service national universel (SNU) ».

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>

Opposition unanime des syndicats enseignants au SNU

« Nos élèves ont besoin d'École, pas de SNU !

Pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, le fait que les élèves de lycée puissent relever à la fois de l'Éducation nationale et de l'Armée va à l'encontre de leur travail quotidien de formation de citoyen-nes libres, disposant d'un esprit critique, s'appropriant les notions d'engagement, de responsabilité et de solidarité ».

Extraits du Communiqué intersyndical sur le SNU, 10 juin 2023
(FSU, Sgen-CFDT, FNEC-FO, Ferc-CGT, Snalc, éducation-SUD, VL, FIDL, MNL, FCPE)

Texte de référence du collectif « non au SNU »

Le Service national universel que le gouvernement veut rendre obligatoire pour les jeunes de 16 ans

Une opération de soumission de la jeunesse : il s'agit d'inculquer un esprit d'obéissance aux règles, un respect absolu des normes... Règles et normes qui, pour la plupart, ne visent qu'à perpétuer les inégalités et injustices inhérentes à l'organisation actuelle de la société. Cette volonté de soumission passe aussi par un contrôle renforcé, notamment à tra-vers la mise en fiches de tous les jeunes de 16 à 25 ans ; on sait comment ce genre de fichier peut être utilisé ! Volonté de soumission, enfin, car elle ne reconnaît comme «engagement» des jeunes que les dispositifs étatiques.

La remise en cause des droits des travailleurs et travailleuses : les jeunes du SNU seront utilisé/es pour remplacer des emplois aujourd'hui occupés par des employé/es qui ont un salaire, une convention collective ou un statut, la possibilité de s'organiser syndicalement, des droits individuels et collectifs. Avec le SNU, chaque année, 800 000 jeunes seront exploité/es, sans aucun de ces droits, pour des durées variables ; ils et elles seront très vivement encouragé.es à pour-suivre leur «engagement volontaire» par un service civique, dans les mêmes conditions de précarité.

Des dépenses considérables : 6 milliards €/an, selon un rapport sénatorial de 2017. Ces milliards seraient bien plus utiles pour le service public de l'Éducation, qu'aux mains des militaires !

Le renforcement de la militarisation. Encadrement militaire, levée du drapeau, chant guerrier, uniforme, parcours du combattant, raid commando, etc. contribueront à l'endoctrinement des jeunes. La propagande visera à banaliser encore plus le rôle de l'armée, alors que celle-ci est en pointe dans la répression, sur le territoire français, dans les colonies et diverses régions du monde. Sans surprise, il n'est nullement question dans le programme de pacifisme, de non-violence, ni de remise en cause du rôle de l'armée.

Le gouvernement nous dit : Il faut que les jeunes s'engagent. Mais c'est déjà le cas !

Ils et elles s'engagent pour lutter contre le racisme, pour que cesse la destruction de la terre, pour défendre leur droit à étudier, pour le partage des richesses, pour le droit au logement, pour l'égalité des droits et contre les discriminations, etc.

Ce n'est pas à l'État de les forcer à s'engager !

Comment peut-on parler d'apprendre la citoyenneté, lorsqu'on confie l'encadrement à l'armée (qui, par ailleurs, n'était pas demandeuse) ?

Non au SNU ! Abrogation du SNU !

Campagne unitaire contre le SNU : Union pacifiste, Union syndicale Solidaires, ASSO-Solidaires, Solidaires Lycéen-nes région parisienne, Fédération Solidaires Étudiant-e-s, Fédération SUD éducation, SUNDEP Solidaires Sud Enseignement privé, Solidaires Jeunesse et Sports, Fédération SUD Collectivités territoriales, Fédération Éducation de la Confédération nationale du travail, CNT Santé, Éducation, Social et Territoriale de Lorraine, Syndicat unifié du bâtiment de la région parisienne de la Confédération nationale du travail, Fédération éducation/recherche de la CNT-SO, Émancipation tendance intersyndicale, Les Jeunes Syndicalistes, Mouvement National Lycéen, Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne, Fédération nationale de la Libre Pensée, Droits Devant !, Ni guerres ni état de guerre, Causes communes, Anciens Appelés en Algérie et leurs Ami(e)s Contre la Guerre, Réseau des Centres de Recherche, d'Étude et de Formation à l'Animation et au Développement, Mouvement de la paix, ATTAC-France, Stop Fuelling War, Abolition des armes nucléaires-Maison de Vigilance, Mouvement de l'objection de conscience Nancy, GRATLIB, Queer Education, Fédération Nationale Laïque des Amis des Monuments Pacifistes, Parti Communiste des Ouvriers de France, Europe Écologie-Les Verts, Fédération Anarchiste, Union Communiste Libertaire, L'insurgé, Les Jeunes écologistes, Union des Jeunes Révolutionnaires, Union Prolétarienne ML, Unité Communiste de Lyon, Groupe libertaire Jules Durand, Pour une Écologie Populaire et Sociale, Mouvement Résilience, Alternatives et autogestion, Cercle 49, Radio-Libertaire, Revue Silence, Cerises la coopérative, Questions de classes, L'Allume-Feu, Arc en ciel théâtre réseau coopératif, Un jour pour la paix à Embrun, Mouvement pour une alternative non-violente (MAN). Collectifs locaux unitaires Non au SNU Loire-Atlantique, Lyon, Bordeaux, Angoulême, Nancy, Chambéry, Hérault, Vendée, Vosges...

Pour rejoindre le collectif : nonsnu@lists.riseup.net